

**PROCES-VERBAL**  
**du 3 juillet 2007**

**TABLE DES MATIERES**

<b>Ephéméride</b> .....	<b>3</b>
<b>Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mai 2007</b> .....	<b>10</b>
<b>« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »</b> .....	<b>10</b>
<b>1.01 – TAUX DE PROMOTION APPLICABLES AU PERSONNEL MUNICIPAL</b> .....	<b>10</b>
<b>PRESENTATION M. LE MAIRE</b> .....	12
<i>Unanimité</i> .....	15
<b>1.02 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE – Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi (PLIE - Participation 2007 – Avenant de prolongation du protocole d’accord – Participation 2008 et 2009</b> .....	<b>16</b>
<b>PRESENTATION Mme DUPONT</b> .....	17
<i>Unanimité</i> .....	18
<b>1.03 – EQUIPEMENT DE SECOURS A LA POPULATION – INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES – Plan de financement pluriannuel et Demande de subventionnement au titre de la réserve parlementaire affectée à cette opération</b> .....	<b>18</b>
<b>PRESENTATION M. MATHON – Mme VANDEWIELE</b> .....	19
<b>Débat</b> .....	22
<i>Unanimité</i> .....	22
<b>« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »</b> .....	<b>23</b>
<b>2.01 – LOGEMENT – PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT PLH – Convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)</b> .....	<b>29</b>
<b>PRESENTATION Mme CALLEWAERT</b> .....	31
<i>Unanimité</i> .....	39
<b>2.02 – LOGEMENT – LUTTE CONTRE L’INSALUBRITE – Programme d’intérêt Général (PIG) sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)</b>	<b>40</b>
<b>PRESENTATION Mme CALLEWAERT</b> .....	41
<i>Unanimité</i> .....	41

<b>2.03 – QUARTIER DU BLANC-FOUR – OPERATION D’AMENAGEMENT – MAITRISE FONCIERE – Acquisitions à titre gratuit et à titre onéreux de parcelles non bâties à proximité des sites « Kol/Scalabre » - Parcelles AP 137, 138, 711, 712 et 721 – Conventions communautaires – Annulation .....</b>	<b>42</b>
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	43
<i>Unanimité</i> .....	48
<b>2.04 – AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – Lot n° 1 – Marché de travaux avec la Société Apia Nord – Avenant n° 3 de transfert .....</b>	<b>48</b>
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	49
<i>Unanimité</i> .....	49
<b>2.05 – RESTRUCTURATION DES ECOLES BREL/PICASSO – Autorisation de programme N° 06-07 – Mise en concurrence des travaux – Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants – Modification .....</b>	<b>49</b>
PRESENTATION M. BEAUVENTRE.....	51
Débat .....	52
<i>Unanimité</i> .....	53

**M. LE MAIRE –**

Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Je salue la presse, le public et les personnes qui prennent place.

Nous allons démarrer cette séance de conseil, selon notre habitude, par l'éphéméride.

- 29 mai

C'était la « Fête des voisins » tout à fait sympathique : une partie des Chats-Huants, des Clairières rue de Lille pour la première fois, la Résidence Calmette rue Jules-Watteeuw, la ZAC du Bois-Leurent, les villas Saint-Piat, la résidence des Houblons étaient fort animées pour cette soirée.

Encore une fois, c'est la convivialité qui est à l'honneur dans cette manifestation qui a connu des soubresauts... une fois cela marche, une fois cela ne marche pas mais il semble que la spontanéité l'emporte désormais sur la fabrication de ces fêtes. Nous n'avons plus qu'à nous en réjouir : c'est spontané et cela renforce les liens de voisinage ; on apprend au moins à se connaître.

- J'en profite pour féliciter le service des Sports et M. MATHON notamment, pour la très bonne organisation des Olympiades qui réunissent chaque année toutes les écoles primaires, publiques et privées, de la Commune pour une semaine de découverte sportive.

Outre les sports traditionnels, cette année les enfants ont pu découvrir le tennis de table, la boule ferrée, le bicross, le twirling bâton. C'est un moment enrichissant pour ces jeunes avec toujours un petit esprit de compétition qui anime ces Olympiades.

Bravo encore, Monsieur MATHON.

- 1<sup>ER</sup> juin

Je félicite également le service Animation pour l'organisation de la Fest Noz qui a réuni 300 participants dans la salle Guy-Drut. La soirée a été animée par les Bretons du Nord et une petite restauration a été assurée par le Centre Bruno Harlé, rue de la Montagne.

- 2 juin

En présence de M. DURIE, Président de l'association Chiens guides d'aveugles, nous avons posé la première pierre de ce qui sera, je le pense, une magnifique école. Une quarantaine de déficients visuels et leurs chiens étaient présents.

Cette future école pourra former 40 chiens par an (24 chiens par an actuellement) dans un espace totalement dédié, de 21.730 m<sup>2</sup>. Nous voyons le chantier progresser de jour en jour.

Cette journée fut très sympathique et très forte en émotion. Je pense que nous irons de découverte en découverte, chaque fois que nous nous ouvrirons à la différence et au handicap.

- 3 juin

La Soirée des Présidents ; 400 personnes réunies dans la salle Guy-Drut, toutes du monde associatif. Si la restauration était municipale, le bar a été tenu par l'association Saint-Vincent de Paul.

Très belle soirée également, qui permet de renforcer les liens entre les associations dans le monde associatif.

- 3 juin toujours

La Fête des mères fut très émouvante. Nous recevions une seule famille que l'on peut qualifier de « famille en or », celle de Madame Noëlle PARMENTIER qui a eu 4 enfants, que nous connaissons bien. Cette cérémonie a vraiment été forte en émotion, notamment par toutes les valeurs que peuvent représenter et représentent encore aujourd'hui les familles françaises, les familles dans notre société ronquoise.

Je félicite Madame CALLEWAERT qui, comme tous les ans, a organisé de main de maître cette Fête des mères.

- 4 et 7 juin

Sous l'égide du CCAS, c'était la *Fraich'Attitude*, programmée aux Clairières, rue de Lille, pour faire découvrir les bienfaits des fruits et légumes, des choses toutes simples pour la santé, l'équilibre personnel, alimentaire des uns et des autres, dans un esprit convivial et très pédagogique, avec dégustation, conseils nutritionnels, fiches de recettes.

Les écoles de consommateurs et les ateliers de la Vallée de la Lys vont probablement, dans les mois qui viennent, renouveler cette opération tout à fait fructueuse.

- 12 juin

Accueil d'un stage du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) ici même dans les Ecuries.

C'était symbolique : à la fois, nous recevions des stagiaires de la Fonction publique et nous en reparlerons en cours de séance, puisque nous ouvrirons ce conseil municipal par une

délibération les concernant, mais aussi parce que nous travaillions sur le droit des sols, sur ces nouvelles réformes du permis de construire, sur son instruction aujourd'hui confiée aux municipalités. C'était intéressant que cela se passe à Roncq, ville qui a été pilote avec Bondues, dans l'intercommunalité de l'instruction des permis de construire.

Journée symbolique et instructive sur le plan de la connaissance juridique, et très pratique sur le plan organisationnel.

Je remercie Monsieur DUBOIS qui est à l'origine de cette initiative.

- 12 juin

Un très beau concert dans une salle Stélandre comble. L'Harmonie municipale de Loos accompagnée de 4 chanteurs de l'Opéra de Lille et les ensembles vocaux de la ville de Lezennes, des écoles de musique de Loos et de Roncq ainsi que les Canteraines d'Emmerin ont véritablement emporté l'enthousiasme de la foule en interprétant tout à fait magistralement la dernière Symphonie de Ludwig Van Beethoven. Ce fut absolument génial pour ceux qui ont pu apprécier ce moment de musique ronquoise. Ce fut aussi une séquence émotion.

Bravo pour cette belle organisation.. Il est rare de pouvoir entendre cette 9<sup>ème</sup> symphonie dans son intégralité.

- 14 juin

Grand moment aussi que celui de la sortie des seniors : 410 ont répondu présents à l'invitation et j'en félicite les services de Madame CALLEWAERT qui ont organisé deux sorties :

- l'une au Stade de France. Il n'y a pas eu de match de foot mais, pour autant, nos seniors ont pu apprécier la visite des vestiaires, les tribunes, les studios d'enregistrement ; ils en ont été ravis. L'après-midi a été réservée à la visite de la Basilique Saint-Denis, haut lieu de la monarchie française et de la France tout simplement.
- Un voyage détente à Aubigny-au-Bac, avec revue et spectacle.

Les 3 euros demandés ont été reversés, pour partie, au Centre Bruno Harlé pour la réalisation d'un atelier son pour les résidents et, pour partie, au profit de la restauration de la très belle Abbaye de Valloire.

- 15 juin

Une fois de plus, une très bonne organisation par le service des Sports du Triathlon scolaire qui a permis, aux élèves des classes de CM2, de participer aux activités :

- 50 m en piscine ;
- 1,2 km en VTT ;
- 500 m de course à pied...

Ce qui confirme vraiment ce rôle très sportif de notre Commune. Je signale quand même que c'est la classe de M. Patrick DUPONT, de l'école Saint-François, qui est arrivée en tête du classement général.

- 18 juin

Pour la commémoration de l'Appel du Général de Gaulle, comme tous les ans, nous nous sommes retrouvés au pied du Monument aux morts.

Le même jour, avec Monsieur BEAUVENTRE, nous avons remis des dictionnaires à 188 élèves de CM2, juste avant leur entrée en 6<sup>ème</sup> ; c'est une tradition ronquoise qu'il faut faire perdurer.

Moment rare où l'on peut rencontrer les petits écoliers ronquois, quand ils prennent leur envol pour le collège. Le dictionnaire est à la fois un outil de travail très intéressant et une invitation à se plonger dans la lecture, à découvrir la littérature parce que ce sont des jeunes, qui sont dans cette génération de l'Internet, des images reçues sous forme de bombardement permanent. Il est important, pour eux, de se plonger dans la littérature enfantine et adolescente pour éveiller son pouvoir d'évocation et d'imagination.

Toujours le même jour, petite festivité interne pour l'agrément de la cuisine centrale.

Naturellement, je félicite les 21 agents du service restauration ainsi que M. PERSON, Catherine SERAFINI, Chef de service, et M. VANOVERMEIR, pour l'obtention de l'agrément de la cuisine centrale.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce dossier lors des conseils municipaux. Ce défi était très difficile à relever –il faut bien le dire– mais il a pu l'être parce qu'il y a eu remise en cause, évaluation et communication permanente entre les personnels, une vraie volonté de gagner ce challenge qui retombe, en termes de force et de conviction, sur l'ensemble de notre fonction publique territoriale ; j'y reviendrai lors de la présentation de la première délibération.

Bravo, Monsieur BEAUVENTRE ainsi qu'à vos équipes. Nous allons pouvoir continuer à manger avec qualité, mais aussi en toute sécurité.

- 21 juin

Fête de la musique... malgré le temps.

Personne ne peut maîtriser le climat, pas encore. On l'a fait à la « bonne franquette ». Lorsqu'il faisait beau, on était dehors ; lorsqu'il pleuvait, tout le monde se mobilisait pour tout rentrer dans la salle Catry. Finalement, ce fut fort sympathique et on a pu avoir une qualité d'écoute tout à fait intéressante avec une succession de tous les savoir-faire de la musique locale, depuis le traditionnel chant d'enfants jusqu'à la musique électro-acoustique en soirée, tout à fait bien assurée par une bande de jeunes que nous avons pu découvrir, issue d'ailleurs de notre école municipale de musique.

Donc, un foisonnement de richesses classiques, jazzy et parfois plus rock.

- 22 juin

Nous avons remis les prix aux lauréats de l'école de musique – 2<sup>ème</sup> temps fort. Une cinquantaine d'élèves ont été récompensés.

Cette école de musique fonctionne depuis de 20 ans et compte aujourd'hui 280 élèves inscrits pour l'année 2006.

- 23 juin

Nous avons inauguré la rue Minique et la Cité du Fort, qui sont complètement requalifiées grâce à l'intervention du CAL-PACT, de LMCU et de la ville de Roncq.

Je rappelle que le conseil municipal avait voté une participation de 122.150 € TTC pour la voirie, l'assainissement, l'éclairage public soit 20 % de la dépense ; la Communauté urbaine intervenant à hauteur de 80 %. Nous avons ainsi pu apporter du confort à des petites rues et des petits lieux qui, auparavant, étaient vraiment anciens, peu usuels. Et nous allons poursuivre.

Bien sûr, dans ce domaine, on ne va jamais assez vite.

Je relisais un article de 1967 (Nord Eclair) dans lequel à l'époque le Maire de Roncq disait déjà : *nous allons développer un programme ambitieux de requalification des courées avec Lille Métropole Communauté Urbaine...* Voyez qu'il a fallu attendre, n'y voyez absolument aucune critique. Ceci pour vous dire que le temps public est toujours très long ; il a fallu attendre 2007 pour commencer à voir la réalisation de cette requalification de courées.

La prochaine étape concernera le Sentier du Pèlerin et nous poursuivrons avec toutes ces petites rues que nous avons diagnostiquées au cours d'une délibération, il y a déjà trois ou quatre ans.

- 28 juin

Autre remise des prix, celle de l'OMS.

Au cours de cette soirée, nous avons récompensé 184 sportifs et il y a eu mise à l'honneur par l'OMS de 6 bénévoles associatifs.

Une semaine après la Fête de la musique, c'était donc celle du sport, ce qui montre bien que nous avons des richesses, de la créativité dans notre jeunesse.

- 1<sup>er</sup> juillet

Sport, santé, nature... une très belle fête du sport, à nouveau, qui nous a permis de nous défouler, pour ceux qui participaient aux différents ateliers... certains suivaient en voiture, d'autres tentaient de suer dans leur tee-shirt vert, d'autres encore faisaient des photos de manière plus « cool ». Je ne cite personne mais tout le monde se reconnaîtra autour de cette table (*rires*).

Sport, santé, nature... l'occasion de découvrir la nature ronquoise mais également nos sites sportifs et de s'initier.

Personnellement, cette journée m'a permis de renouer avec de vieilles pratiques sportives du temps du collège ou du lycée avec le basket ou le volley. C'était vraiment très sympathique.

Bravo, en tout cas, pour cette belle organisation qui en attend d'autres.

Avant de passer à l'examen de nos délibérations, comme je vous l'ai promis, je voudrais lire un petit mot que j'ai reçu d'Hubert LEDOUX, Président du jumelage avec Sélinkegny, qui nous raconte ce qui s'y passe actuellement et nous remercie :

*Au nom de l'Association de jumelage et de nos partenaires de Sélinkegny à Paris et au Mali, je te remercie ainsi que le conseil municipal pour le soutien important à nos actions.*

*Pour ton information, les écoles Saint-François et Saint-Roch se sont mobilisées en fin de Carême pour nous aider à réaliser deux projets, que nous avons présentés durant trois jours à toutes les classes et aux équipes pédagogiques.*



*Si les objectifs financiers visés sont atteints, nous pourrions doter le Comité de gestion scolaire du second cycle collège d'une charrue tropicale et de deux bœufs de labour. La location de cet attelage (6.000 francs CFA/jour soit 9 €) à des paysans n'ayant pas les moyens de se le payer, assurera des rentrées financières qui permettront au Comité de gestion scolaire d'entretenir les locaux et d'alimenter la caisse de la Coopérative scolaire.*

*Nous pourrions également offrir 10 armoires métalliques, fermées à clé, qui seront achetées à Bamako et transportées à Sélinkégné pour que, dans chaque classe, puissent être stockés en toute sécurité le matériel pédagogique et les manuels scolaires.*

*Les deux années qui viennent seront l'occasion de monter une série d'actions de sensibilisation aux difficultés rencontrées à Sélinkégné pour arroser le périmètre maraîcher ; notre objectif étant d'étudier une solution pérenne et non gourmande en énergie, pour améliorer la pénibilité du travail des femmes et développer les cultures vivrières, source de diversification alimentaire et d'éventuelles rentrées d'argent pour la population.*

*Encore merci de votre soutien et bien cordialement à toutes et tous.*

*Hubert LEDOUX.*

C'est toujours très intéressant d'avoir de tels points d'étape sur un partenariat que nous suivons de très près.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de ce conseil municipal et je vais demander à Monsieur DESMET de bien vouloir procéder à l'appel, sachant que beaucoup de nos collègues sont absents pour diverses raisons, notamment de vacances un peu anticipées.

#### **M. DESMET –**

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 3 JUILLET 2007 : 33

#### **PRESENTS :**

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT – Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Rose-Marie BUCHET - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Laurent WINDELS - Chantal NYS - Antonio DA SILVA - Hervé DIZY

#### **PROCURATIONS :**

Jean-François TAILLEZ, procuration Vincent LEDOUX  
Christophe LAVA, procuration Rose-Marie BUCHET  
Jérémy KROCK, procuration Laurence LIPPERT

Joëlle DECLERCQ, procuration Michel MATHON  
Michel PETILLON, procuration Chantal NYS  
Geneviève LEROUGE, procuration Antonio DA SILVA

**ABSENTS :**

Bruno COSYN  
André VARLET  
Evelyne DUMOULIN  
Patrick DEGRAVIER  
Etienne DECEUNINCK

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DESMET.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 MAI 2007**

**M. LE MAIRE –**

Nous allons approuver le compte rendu du dernier conseil municipal.

Sans remarque, ni observation, nous le portons aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »**

**1.01 - TAUX DE PROMOTION APPLICABLES AU PERSONNEL MUNICIPAL**

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,  
Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,*

*Vu le tableau des effectifs,*

*Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 27 juin 2007.*

*L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, la notion de taux de promotion.*

*En effet, le deuxième alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que :*

***« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être***

*promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. »*

*En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux de promotion par grade d'avancement, selon les principes ci-après :*

<i>Avancement de grade conditionné par le succès à un examen professionnel</i>	<b>80 %</b>
<i>Avancement de grade sans examen professionnel</i>	<b>60 %</b>

*ceux-ci étant applicables à l'ensemble des cadres d'emplois composant ou susceptibles de composer nos effectifs municipaux (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale) et repris ci-dessous.*

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>
<i>Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (avec examen professionnel)</i>
<i>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>
<i>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>
<i>Rédacteur principal</i>
<i>Rédacteur chef (avec examen professionnel)</i>
<i>Rédacteur chef (sans examen professionnel)</i>
<i>Attaché principal (avec examen professionnel)</i>
<i>Attaché principal (sans examen professionnel)</i>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>
<i>Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (avec examen professionnel)</i>
<i>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>
<i>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>
<i>Agent de maîtrise principal</i>
<i>Contrôleur principal de travaux (avec examen)</i>
<i>Contrôleur principal de travaux (sans examen)</i>
<i>Contrôleur de travaux en chef</i>
<i>Technicien supérieur principal</i>
<i>Technicien supérieur chef (avec examen professionnel)</i>
<i>Technicien supérieur chef (sans examen professionnel)</i>
<i>Ingénieur principal</i>
<b>FILIERE ANIMATION</b>
<i>Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (avec examen professionnel)</i>
<i>Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>
<i>Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>
<i>Animateur principal</i>
<i>Animateur chef (avec examen professionnel)</i>
<i>Animateur chef (sans examen professionnel)</i>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>
<i>Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe (avec examen professionnel)</i>
<i>Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>
<i>Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>
<i>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe</i>

<i>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe (avec examen professionnel)</i>
<i>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe (sans examen professionnel)</i>
<i>Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe</i>
<i>Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe (avec examen professionnel)</i>
<i>Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe (sans examen professionnel)</i>
<i>Professeur d'enseignement artistique hors classe</i>
<b>FILIERE SOCIALE</b>
<i>ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>
<i>ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>
<i>Educateur des APS de 1<sup>ère</sup> classe</i>
<i>Educateur des APS hors classe (avec examen professionnel)</i>
<i>Educateur des APS hors classe (sans examen professionnel)</i>

*Il est par ailleurs proposé d'arrondir à l'entier supérieur le nombre de nominations possibles si l'application du taux de promotion sur le nombre d'agents promouvables donne une décimale supérieure à 0,5.*

*Les tableaux d'avancement de grade seront établis après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP), sur appréciation de la valeur professionnelle, des acquis de l'expérience professionnelle des agents, des responsabilités assurées et bien entendu, en fonction du tableau des effectifs.*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 26 juin 2007.*

## **M. LE MAIRE –**

La tradition de la Fonction publique territoriale fait que les règles, qui concernent ce qu'on appelle le statut, sont issues de textes fixés par l'Etat à travers les lois, décrets, arrêtés, circulaires... C'est le résultat d'une tradition jacobine relative aux agents publics mais aussi à la volonté de sauvegarder une homogénéité dans leur gestion, ce qui a apparaît tout à fait légitime.

Divers décrets portent statut particulier des cadres d'emploi, ce qu'on appelle les « corps » pour la Fonction publique d'Etat. Je les rappelle parce que cela permet à chacun de bien resituer ces différents cadres d'emploi : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, ingénieurs, techniciens supérieurs, techniciens, professeurs d'enseignement artistique, etc.

En pratique, les personnels s'organisent selon un schéma extrêmement structuré. Je vous le rappelle : 3 catégories, 7 filières, une cinquantaine de cadres d'emploi, 200 grades et 280

métiers, pour bien vous montrer la grande richesse et la grande diversité de la Fonction publique territoriale, qui permet à chaque candidat à l'entrée dans le service public de trouver « chaussure à son pied », mais qui permet aussi à chaque fonctionnaire d'établir une espèce de parcours professionnel tout au long de sa carrière ; on n'est pas enfermé, une fois pour toutes, dans un cadre, dans un statut. Des ponts existent même si, parfois, cela paraît plus compliqué que dans le discours.

3 catégories : A, B et C

A = ce sont ceux qui dirigent, qui conçoivent.

B = ce sont les fonctions d'application et de maîtrise

C = c'est l'exécution.

7 filières :

la filière administrative,

la filière technique,

la filière culturelle,

la filière médico-sociale,

la filière sportive,

la filière d'animation,

la filière de sécurité.

Une cinquantaine de cadres d'emploi :

De l'attaché au professeur d'enseignement artistique.

200 grades :

Adjoint administratif,

Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,

Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, etc.

280 métiers :

Si on prend un rédacteur (cadre d'emploi), celui-ci pourrait avoir comme métier d'être :

- assistant comptable et budgétaire,
- chargé de communication,
- chargé de l'instruction des autorisations d'utilisation du sol,
- coordonnateur de la commande publique,
- responsable des ressources humaines...

Je le répète : 3 catégories, 7 filières, 50 cadres d'emploi et 200 grades pour plus de 280 métiers. En tout, il y a 1.800.000 agents territoriaux en France ; à Roncq 200 équivalents temps plein.

Le statut de nos personnels municipaux est le résultat d'une construction juridique complexe, qui s'apparente à de la mosaïque, extrêmement délicate à faire évoluer eu égard à ses multiples imbrications puisqu'il existe d'autres fonctions publiques : la Fonction publique d'Etat et les hospitaliers, ce qui donne souvent un sentiment d'impuissance aux employeurs publics que nous sommes. Et je rappelle que nous sommes près de 50.000 employeurs publics.

Pour autant, des marges de manœuvre se mettent progressivement en place pour nous, employeurs locaux, même si elles restent très limitées.

Ce fut tout d'abord le cas au travers du dispositif portant sur le régime indemnitaire, non pas que nous ayons une totale liberté dans ce domaine, loin de là, mais tout au moins nous avons la possibilité de faire varier les éventuels compléments de rémunération de nos collaborateurs en fonction de leurs responsabilités, de leur suggestion, de leur disponibilité, de leur mission d'encadrement, de leur savoir-faire. Ce que l'on peut résumer comme un complément de rémunération au mérite et ce dans la limite de ce que peuvent percevoir les agents de l'Etat. C'est ce que nous avons mis sur pied à Roncq dès 2003, en accompagnement d'une politique d'évaluation annuelle de l'ensemble de nos personnels.

J'insiste sur l'importance de cette rencontre d'évaluation, qui nous permet de comprendre, les uns et les autres, dans leur perspective d'évolution interne voire externe, mais aussi, parfois, de pouvoir impulser, notamment lorsqu'il a fallu changer de culture et de braquet au niveau du fonctionnement de la cuisine centrale.

Aujourd'hui, la loi du 19 février 2007 vient déverrouiller les règles extrêmement draconiennes d'avancement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emploi, en abandonnant le principe des quotas qui résultaient justement de ces statuts particuliers, comme je l'expliquais tout à l'heure. En laissant le soin aux assemblées délibérantes des collectivités locales de fixer le ou les taux de promotion correspondant(s).

Ainsi, en règle générale, les statuts particuliers des multiples cadres d'emploi fixaient des quotas couperets :

30 % maximum des effectifs du cadre d'emploi pour les avancements entre le grade de démarrage (adjoint administratif) et le premier grade supérieur (adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe)

15 % maximum des effectifs du cadre d'emploi pour les avancements entre le premier grade supérieur et le grade le plus élevé.

On avait beaucoup de mal à faire comprendre ces règles nationales à nos collaborateurs et, le plus souvent, non seulement elles n'étaient pas bien comprises, mais encore totalement inadaptées aux réalités de terrain. On est finalement très content qu'elles soient abandonnées au profit d'un nouvel espace de liberté pour nos collectivités. C'est un tout petit peu de libéralisation dans un espace de ressources humaines très jacobin.

La délibération, qui vous est présentée ce soir, qui a été largement commentée, amendée par le Comité technique paritaire la semaine dernière, marque une avancée substantielle sur les possibilités d'avancement de grade de nos collaborateurs puisqu'elle fixe (comme indiqué sur la diapositive) des taux de promotion de 80 % pour un avancement de grade conditionné par le succès à un examen professionnel et de 60 % (contre 30 % antérieurement, dans l'ancienne politique des quotas que nous abandonnons) selon que l'avancement de grade, outre les conditions d'ancienneté et d'échelon, est tributaire du succès ou non à un examen professionnel.

Je pense que c'est un choix de responsabilité, de préservation des équilibres au sein de nos équipes.

Nous aurons donc toujours à choisir, selon nos propres critères cette fois, les personnels qui méritent un avancement de grade, au regard de leurs compétences, de leur motivation, de leur disponibilité et, bien entendu, en fonction du tableau des effectifs que notre assemblée délibérante a arrêté et arrête régulièrement.

Voilà donc cette présentation que j'espère la plus « digeste » possible ; ce sont toujours des termes un peu barbares, que nous avons essayé de vulgariser.

Sans demande d'explication ou d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie. Nous pourrions appliquer cette délibération immédiatement pour nos personnels.

**1.02 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - Participation 2007 - Avenant de prolongation du protocole d'accord - Participation 2008 et 2009**

*Lors de la séance du 18 juin 2004, le conseil municipal de Roncq a confirmé le principe de création du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Lys Nord Métropole au travers d'une association créée à cet effet et dénommée « PLIE intercommunal Lys Nord Métropole ».*

*Dans cette délibération, le conseil municipal a pris acte que le PLIE est tributaire d'un protocole d'accord cosigné par les financeurs (Etat, Région, Département, et les 11 communes qui étaient membres du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole) et par le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole. Ce document contractuel définit les objectifs du PLIE, ses actions et priorités, ses structures, les modalités d'évaluation mais aussi sa durée. Cette dernière a été fixée du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 31 décembre 2006 compte tenu des échéances du Fonds Social Européen dédié à cette thématique.*

*Par ailleurs, lors de la séance en date du 10 avril dernier, notre assemblée délibérante s'est positionnée favorablement pour la prolongation du protocole d'accord susvisé pour la période du 1<sup>er</sup> semestre 2007, de manière à garantir une transition dans l'attente d'un nouveau protocole d'accord à intervenir. La participation communale correspondante était toujours basée sur le principe d'1 €/habitant/an.*

*Il se trouve qu'entre-temps, le PLIE et le Département du Nord ont conclu une convention pluriannuelle (2006-2007 et 2008) relative à l'insertion des bénéficiaires du R.M.I et portant engagement financier annuel de ce dernier à hauteur de 112 000 €.*

*Au regard de cet engagement d'un des principaux partenaires à notre dispositif PLIE qui reste opérationnel malgré les délais de conclusion d'un nouveau protocole d'accord, nous vous proposons d'élargir notre décision susvisée d'avril dernier, à toute l'année 2007, en décidant :*

- *de verser une participation 2007 à l'association PLIE Lys Nord Métropole, à hauteur d'1 €/habitant, et ce, indépendamment de tout protocole d'accord ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au protocole d'accord initial, avenant de prolongation d'un an (2007), renouvelable 2 fois (2008 et 2009), sous réserve d'un engagement conjoint de tous les partenaires concernés (Etat, Région, Département et toutes les communes concernées) ;*
- *de dire que la ville de Roncq versera bien ses participations 2008 et 2009, sur la base d'1 €/habitant, dès l'instant où l'avenant pluriannuel au protocole d'accord a bien été conclu.*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 26 juin 2007.*

**M. LE MAIRE –**

Je passe la parole à Madame DUPONT pour présenter ce sujet.



**Mme DUPONT –**

Je rappelle le contexte : nous avons confirmé, lors du conseil municipal du 18 juin 2004, notre volonté d'œuvrer en faveur des plus démunis en créant le PLIE dont le fonctionnement est tributaire d'un protocole d'accord qui définit les actions et les priorités du dispositif. Ce protocole doit être cosigné par l'ensemble des financeurs que sont l'Etat, la Région, le Département, les 11 Communes membres du syndicat.

Le premier protocole a été fixé du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 31 décembre 2006.

Lors de notre séance d'avril dernier, nous nous sommes positionnés favorablement pour une prolongation sur la période du 1<sup>er</sup> semestre 2007 et ce, dans l'attente d'un éventuel nouveau protocole ; la participation communale étant toujours d'un euro par habitant.

Entre-temps, le PLIE et le Département du Nord ont conclu une convention pluriannuelle sur 2006 – 2007 – 2008, relative à l'insertion tout particulièrement des bénéficiaires du RMI, avec un engagement à hauteur de 112.000 € par an.

C'est pourquoi ce soir nous vous demandons :

- de continuer à verser une participation 2007 à hauteur de 1 €/habitant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au protocole initial d'un an, renouvelable deux fois (2007 – 2008 - 2009) sous réserve de l'engagement de l'ensemble de nos partenaires.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame DUPONT.

Sachant que la participation FSE a fortement chuté (de plus de moitié) et que les reports que nous avons pu faire des années 2004, 2005 et 2006 nous permettent –justement– de maintenir le même niveau de dotation pour chacune de nos communes du Syndicat intercommunal.

Je ne sais pas ce que vous en pensez mais le PLIE, dans sa formation, est un outil tout à fait intéressant.

**Mme DUPONT –**

Si vous le permettez, je voudrais ajouter un point : par rapport aux fonds européens, on peut effectivement constater une diminution de moitié de la subvention accordée.

Pour l'instant, nous maintenons l'engagement financier de 1 €/habitant ; on se posera les bonnes questions en temps et heure.

Concernant l'impact du PLIE sur la ville de Roncq, je peux vous donner quelques chiffres : Les objectifs du protocole étaient de 60 personnes entrant dans le dispositif et ce sont, à ce jour, 72 personnes et 26 sorties positives (aboutissant sur un contrat de travail). Ces résultats sont plutôt positifs et intéressants, comparés au fonctionnement d'autres PLIE.

#### **M. LE MAIRE –**

Après avoir remercié Madame DUPONT et sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, pour aider les personnes dans l'insertion, ce qui est toujours très favorable.

**1.03 - EQUIPEMENT DE SECOURS A LA POPULATION - INSTALLATION DE DEFIBRIL-  
LATEURS AUTOMATIQUES - Plan de financement pluriannuel et demande de subvention-  
nement au titre de la réserve parlementaire affectée à cette opération**

*Entre 40 et 50 000 personnes décèdent annuellement en France d'arrêts cardiaques malgré la rapidité des secours. Tout se joue dans les quatre minutes qui suivent cet accident de santé.*

*Si 75 % de ces décès ont lieu pendant le sommeil et sont donc indétectables, en revanche, il est possible d'agir et de sauver des vies parmi les 25 % restants.*

*Notre pays est à la traîne dans ce domaine puisqu'on ne sauve que 2 % de « personnes sauvables » contre 24 % aux Etats-Unis par exemple.*

*La rapidité d'intervention étant primordiale, il a été imaginé d'installer des équipements de défibrillation automatique, répartis sur l'ensemble de notre territoire et accessibles par tout concitoyen. D'une utilisation simple, ne nécessitant pas de formation préalable, c'est le défibrillateur qui détecte automatiquement de la nécessité de déclencher une décharge électrique.*

*Dès l'instant où il apparaît nécessaire d'aller vers un taux d'implantation de ces appareillages à raison d'un appareil par tranche de 1 000 habitants, c'est donc sur un besoin de 15 équipements et accessoires que c'est basé notre étude.*

*Répartis sur les exercices budgétaires 2007 et 2008, les équipements et plan de financement correspondants sont repris dans le tableau ci-après :*

<b>Equipements subventionnables</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<i>Défibrillateur automatique (1 500 € HT/unité)</i>	<i>10 appareils = 15 000 € HT</i>	<i>5 appareils = 7 500 € HT</i>
<i>Armoire support extérieure (650 € HT/unité)</i>	<i>4 armoires = 2 600 € HT</i>	<i>5 armoires = 3 250 € HT</i>
<i>Boîtier mural vitré avec alarme (240 € HT/unité)</i>	<i>3 boîtiers = 720 € HT</i>	<i>néant</i>
<i>Sous total HT</i>	<b>18 320 €</b>	<b>10 750 €</b>

<i>Equipements non subventionnables</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>
<i>Défibrillateur de démonstration (formation) (250 € HT/unité)</i>	<i>1 appareil = 250 € HT</i>	<i>néant</i>
<i>Electrode à énergie réduite (enfants) (115 € HT/unité)</i>	<i>2 électrodes = 230 € HT</i>	<i>néant</i>
<i>Sous total HT</i>	<i>480 €</i>	<i>néant</i>
<b>TOTAL</b>	<b>18 800 € HT</b>	<b>10 750 € HT</b>

*Financés intégralement sur nos ressources budgétaires propres (autofinancement), une large part de ces équipements peut être cofinancée à raison de la moitié du montant hors taxes au titre de la **réserve parlementaire** affectée à cette opération.*

*En conséquence, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à :*

- *la mise en œuvre de cette opération pluriannuelle d'acquisition d'équipements de défibrillation ;*
- *l'ouverture des crédits correspondants à notre budget 2007 lors de la prochaine décision modificative ainsi qu'à notre budget 2008 ;*
- *la sollicitation du subventionnement précité.*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 26 juin 2007.*

#### **M. LE MAIRE –**

Nous écoutons cette fois Monsieur MATHON pour présenter ce schéma d'organisation.

#### **M. MATHON-**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un équipement de secours mis à disposition de la population sous trois formes :

- des appareils posés sur des bâtiments extérieurs, à la disposition de tous ;
- des appareils posés à l'intérieur de salles de sports ou de conciergeries ;
- des appareils mobiles et, dans ce cas, on pense à la police, aux pompiers, au service Animation ponctuellement lors de grandes manifestations, évidemment avec leur accord.

Cet équipement peut bénéficier d'une subvention de la réserve parlementaire sénatoriale d'environ 50 %.

La fibrillation est un cœur en arrêt dont les ventricules fibrillent mais ne font plus office de pompe cardiaque, pour faire circuler le sang. La victime ne respire plus et n'a plus de pouls.

Si le défibrillateur automatique est utilisé dans les 4 minutes, il peut remettre le cœur dans son fonctionnement normal. Il s'agit d'un appareil portable, autonome, automatique, donc utilisable par tous, sans risque pour le patient et l'intervenant. Cet appareil produit automatiquement un choc électrique, si nécessaire bien évidemment. Avant la pose d'électrodes, l'appareil indique d'appeler également les services de secours.

L'équipement de toutes les villes du Nord de la France avec un défibrillateur pour 1000 habitants permettrait de sauver la vie de 200 personnes chaque année. On a pu en vérifier l'efficacité, lors du 15 août 2005, au Bois-Leurent : il y a eu intervention des secouristes Croix blanche qui possédaient un appareil semi-automatique à l'époque, qui ont été relayés par les pompiers et le SAMU : la personne a été sauvée.

A Bondues, tout récemment, en mai 2007 lors des Foulées bonduaises, l'intervention d'une équipe de secouristes en moto, grâce au défibrillateur, a sauvé une personne également.

Quant au positionnement de ces appareils, j'en ai fait l'étude avec Madame VANDEWIELE, qui interviendra sur ce point.

Nous aurons ainsi 4 défibrillateurs qui seront posés en extérieur, 3 dans des salles de sports ou conciergeries.

Suite à un échange avec les sénateurs, Alex TURK et Sylvie DESMARESCAUX, il y a nécessité de prévoir 1 défibrillateur pour 1000 habitants. Ainsi, si vous votez cette délibération ce soir, nous pourrons engager sur 2007 l'achat de 10 équipements et sur 2008 nous en ajouterons

Comme je l'ai déjà indiqué, cet achat sera subventionné à 50 % par la réserve sénatoriale. Nous vous demandons donc de vous engager sur cette délibération, les crédits 2007 seront inscrits au budget par une modification qui sera présentée dans quelques mois ; pour 2008, nous ouvrirons les crédits nécessaires.

Je passe la parole à Madame VANDEWIELE pour le positionnement des défibrillateurs.

**M. LE MAIRE –**

Madame VANDEWIELE est une spécialiste de la situation et nous l'écoutons.

**Mme VANDEWIELE –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons essayé d'être le plus crédible possible. Comme l'indiquait M. MATHON, il s'agit d'agir très rapidement et, pour ce faire, il faut essayer de sectoriser au maximum l'implantation de ces équipements pour que le maximum de personnes puissent intervenir et de les situer dans les lieux où la population est la plus dense.

Nous avons ainsi sectorisé notre Ville en 4 parties :

- quartier du Lierre,
- quartier des Chats-Huants,
- quartier du Blanc-Four,
- quartier du Centre voire le faubourg.

Nous avons également essayé de les prévoir à proximité des groupes sportifs et salles de sports, non pas simplement parce que nous pensons que le sportif peut être plus facilement concerné ; ce n'est pas forcément le cas, bien au contraire, compte tenu des examens médicaux qu'il doit passer pour fournir un certificat médical. De plus, le cœur fibrille beaucoup moins facilement lorsqu'il a une routine sportive.

Le choix de cette implantation est motivé par la présence d'une conciergerie dans les salles de sports, d'où une disponibilité pour aller chercher le matériel, le cas échéant. En outre, la densité de population est plus importante dans ces secteurs.

A titre d'exemple : la salle Jules-Gilles est à proximité de la salle Boério mais également proche du collège.

C'est donc le principe de fonctionnement qui nous a guidés.

Quant à l'implantation des cinq prochains équipements, nous sommes évidemment à votre disposition pour étudier un éventuel lieu que nous aurions oublié, pour le fréquenter moins ou pour l'avoir tout simplement omis.

Enfin, nous avons affecté un équipement mobile au service Animation parce qu'il organise des manifestations, sans évidemment être le seul.

Notre objectif pour l'an prochain est d'en équiper d'autres salles. Par exemple, lorsque des associations ou des privés louent une salle pour un vin d'honneur ou une autre manifestation, un kit de défibrillation sera à disposition, sachant qu'il peut être utilisé à partir de 10 ans. On ne peut pas commettre d'erreur, il n'y a donc aucune inquiétude à s'en servir. Pour autant, il ne doit pas être laissé systématiquement à la portée d'enfants. Cela sera l'objet d'un travail pédagogique.

Nous avons également acheté un « kit d'apprentissage » pour ouvrir aux associations et à la population la possibilité d'apprendre la manipulation de cet équipement. Lorsque l'on est calme, son utilisation paraît toujours facile mais, dans des conditions de stress face à une personne en malaise, on n'est pas aussi « zen » pour intervenir.

**M. MATHON –**

Si vous le permettez, je vais compléter l'intervention par le coût de cette dépense.

Sur 2007, le montant subventionnable à 50 % s'élève à 18.320 € sachant que 480 € ne seront pas subventionnés.

En 2008, ce montant passe à 10.750 € dans les mêmes conditions.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Madame VANDEWIELE et Monsieur MATHON.

Y a-t-il des questions complémentaires ?

Monsieur DA SILVA.

**M. DA SILVA –**

Une simple question technique. Vous avez indiqué que des appareils seront posés en extérieur. Comment allez-vous les sécuriser pour éviter qu'ils ne disparaissent ?

**M. MATHON –**

Les boîtiers extérieurs seront à disposition et, bien évidemment, ils pourront être dérobés.

Par contre, pour les boîtiers intérieurs, une alarme résonnera si l'appareil est retiré.

Je n'ai pas encore reçu les appareils ; ce sont les informations qui m'ont été transmises.

**M. LE MAIRE –**

Compte tenu de la destination de cet équipement, le principe veut qu'il ne soit pas sécurisé afin que tout le monde puisse y avoir accès. On verra bien ; on testera le civisme des uns et des autres. Mais si nous ne faisons rien, nous risquons de passer à côté d'une vie.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »****M. LE MAIRE –**

Nous abordons maintenant les délibérations concernant l'habitat ; notre séance du conseil municipal de ce soir est principalement dédiée à cette thématique du logement au travers de deux délibérations majeures, qui sont relatives à la mise en œuvre du PLH – Plan local de l'habitat – et du PIG – Programme d'intérêt général – insalubrité.

Le PLH et le PIG dans un cadre de partenariat étroit avec Lille Métropole Communauté Urbaine, désormais compétente au premier chef dans ce domaine.

Nous en parlons depuis plusieurs années mais, ce soir, il s'agit de la traduction concrète, opérationnelle d'une évolution qui a été voulue par le plus haut niveau de l'Etat, depuis près de 10 ans. L'objectif de l'Etat, extrêmement jacobin pendant des décennies, est aujourd'hui de confier le diagnostic au plus proche possible des citoyens et, qui plus est, les intercommunalités d'agglomération (comme Lille Métropole) : les études, la programmation et les outils juridiques portant sur la mise en œuvre d'une politique métropolitaine du logement.

Il est important de bien avoir cette vision de la politique métropolitaine du logement parce que le défi métropolitain est le défi de toutes les communes qui composent Lille Métropole Communauté Urbaine et bien au-delà. Il s'agit d'une stratégie collective face à une problématique d'ampleur nationale.

En fait, cette politique de métropole recouvre un grand nombre de problématiques.

Tout d'abord, la nécessité de combler, de rattraper en quelque sorte, le déficit de logements sociaux.

Egalement, le rappel à la loi, l'obligation qui nous est faite, à nous communes de plus de 3500 habitants, d'avoir 20 % de logements locatifs aidés.

C'est la délégation d'aide à la pierre, qui a été convenue avec l'Etat et qui, aujourd'hui, est l'affaire de Lille Métropole Communauté Urbaine.

C'est la nécessité de développer un parcours résidentiel ; nous l'avons dit en ce lieu de nombreuses fois : permettre à chacun ce fameux parcours, notamment lorsque l'on constate une sous-occupation de notre patrimoine locatif par des personnes âgées qui ont sans doute des difficultés à quitter leur appartement pour y avoir vécu toute leur vie. Quand on ne peut leur proposer de logement pour leurs vieux jours, évidemment le parcours est bloqué. Mais à partir du moment où on peut proposer, dans un parcours résidentiel locatif, un choix de vie,

c'est beaucoup mieux et c'est ce que nous avons essayé de mettre en œuvre au cours de ces sept années de mandat municipal : la possibilité, pour chacun, d'avoir une réponse.

Il faut être honnête, la meilleure des réponses n'existe pas tant le problème requiert à la fois des investissements colossaux, une mobilisation de toutes les énergies mais aussi parce qu'il est en référence avec des problèmes multiples, d'ordre sociologique.

Dans nos permanences, tant Mme CALLEWAERT que moi-même, nous recevons toutes les semaines des personnes confrontées à des ruptures affectives de différentes natures et pour lesquelles il faut des réponses d'urgence, des réponses multiples, des réponses évolutives... la maman, mère de deux enfants, qui est abandonnée voire battue par son mari et qui a besoin de se reloger immédiatement. Six mois ou un an plus tard, si elle a retrouvé un compagnon, il faut reloger la famille.

C'est aussi le cas du papa, divorcé, qui doit prendre en charge ses enfants par le système de garde alternée.

Aujourd'hui, il est très difficile d'adapter tous types de logement, toutes configurations de logement à toutes les situations de vie des uns et des autres. Mais nous essayons de nous inscrire dans une stratégie de développement d'un parcours, le plus résidentiel possible, pour les uns et pour les autres.

Il y a aussi de nombreuses personnes qui ne vivent pas de rupture, qui sont dans des situations de vie tout à fait courantes et pour lesquelles il faut aussi pouvoir proposer des réponses de logement. Annick CASTELEIN sait très bien de quoi je parle ; nous sommes toujours face à des problèmes très affectifs.

Le logement touche à l'affectif, non seulement construire sa maison à travers le permis de construire, mais aussi avoir son logement à travers le logement locatif.

C'est aussi la réhabilitation des parcs d'habitats anciens, soit sociaux, soit privés.

C'est la lutte contre l'habitat indigne.

C'est la requalification des courées ; nous l'avons vu tout à l'heure à travers la rue Minique.

Cela fait partie de la grande œuvre qu'est la politique de l'habitat au niveau de la métropole.

C'est la mise en œuvre de l'hébergement d'urgence.

C'est le développement de structures d'accueil pour les personnes handicapées.

Vous savez que j'ai toujours ce fameux projet de permettre aux résidents du centre Bruno-Harlé de disposer d'un studio pour vivre en autonomie, pas trop loin du foyer,



néanmoins avec une certaine autonomie de vie, notamment pour les adultes handicapés qui vivent à Roncq.

C'est aussi les personnes âgées, avec le problème de la grande dépendance.

Mais avant, que faire lorsqu'on a une grande maison aux Lierres ou aux Chats-Huants et qu'on souhaite réduire les mètres carrés habitables, être plus proche du centre ?

C'est toute l'opération que nous avons menée, notamment dans la rue des Arts, pour leur permettre de se rapprocher... mais aussi au Blanc-Four, pour permettre aux gens d'être plus proches du cœur de ville, là où se développent les services de santé, de soins et commerciaux.

C'est aussi l'accueil des gens du voyage.

Nous délibérions –encore une fois– au cours du dernier conseil municipal sur une localisation possible.

Enfin, c'est la mise sur pied des résidences sociales, ce que l'on appelle les logements intermédiaires d'insertion.

Voyez que cet inventaire sommaire montre, à lui seul, l'ampleur, la complexité de la tâche qui est devant nous. Il s'agit, bien évidemment, d'une mission d'intérêt général, portée par l'Etat, portée par Lille Métropole, portée par les 85 communes de LMCU, mais aussi par tous nos partenaires que sont les bailleurs sociaux, les opérateurs immobiliers privés, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, les PACT ARIM, les associations et, de surcroît, cette problématique s'inscrit elle-même dans un ensemble beaucoup plus vaste, beaucoup plus large, qu'est l'aménagement de notre territoire, tant de la ville que de la campagne, prenant en compte notre identité, prenant en compte la préservation de nos territoires notamment ceux dédiés aux activités agricoles.

Il ne faut pas oublier cette fameuse politique des 3/3 ronquois que nous avons respectée au cours de ce mandat et que je souhaite voir respecter dans les années à venir : ces 3/3 dont 1/3 dédié à l'activité économique font que Roncq est, dans le bassin de Tourcoing, la ville la plus dynamique, la plus créatrice d'emplois.

Ce n'est pas sans raison ; c'est bien parce qu'il y a eu une stratégie élaborée dans les années de crise textile... on peut en féliciter notamment Benoît GHESQUIERE qui a été l'un des acteurs principaux de ce renouveau économique de la commune. Nous n'avons pas le même déficit que les villes voisines en termes économiques.

Il y a donc ce 1/3 et 2/3 verts que nous voulons préserver parce que, si nous avons encore des agriculteurs et ce fameux capitalisme familial dont j'évoquais les traits principaux lors du

discours du 1<sup>er</sup> mai, cette transmission de l'entreprise agricole (il faut appeler un chat un chat), c'est bien une entreprise aujourd'hui. Pour nous, c'est important et cette transmission ne peut se faire sans un capital vert qui soit impérativement préservé.

Tout cela fait référence à cette fameuse ressource dont je parlais tout à l'heure, à travers le PLU, à travers les différents règlements que sont le SCOT, le Schéma d'urbanisme commercial, l'organisation de l'espace naturel métropolitain, la reconquête des biotopes, la reconquête des friches industrielles... C'est un ensemble de problématiques hyper importantes, qui le seront encore demain et sur lesquelles nous devons avoir des vues d'ensemble et non ponctuelles, donc forcément réductrices.

Le diagnostic, qui a été établi par Lille Métropole Communauté Urbaine, fait état de la nécessité de construire entre 5000 et 5500 logements neufs par an. Je rappelle que la production antérieure était de 2000 logements/an et nous devons plus que doubler la production de logement locatifs sociaux, et accélérer la production des logements très sociaux, ce qui représente un doublement des moyens budgétaires de la Communauté urbaine qui doivent atteindre 45 M€/an dont 20 M€ dédiés à l'action foncière, notamment en direction des petites communes ; je pense notamment à Deùlémont ou Warneton qui n'ont pas toujours la possibilité de développer des grandes zones de peuplement. Il faut leur permettre, dans des opérations de 5-6 maisons, le développement de logements locatifs aidés.

Au-delà des conventionnements qui vous seront présentés ce soir par Mme CALLEWAERT, je retiens de cette nouvelle étape du logement la démarche partenariale constante entre la ville de Roncq et Lille Métropole Communauté Urbaine ; nous avons des réunions de cadrage tous les ans et, entre-temps, nous avons également des rencontres diverses, notamment sur les outils juridiques. Le PLU a été voté en octobre 2005, rappelez-vous janvier 2006, il est encore à refaire ; nous retravaillons déjà aujourd'hui sur le futur PLU de la communauté urbaine. Ce sont de multiples réunions et un véritable partenariat.

C'est le grand professionnalisme des services communautaires –il faut le souligner– qui nous épaulent.

C'est également, aujourd'hui, la grande lisibilité de toutes nos actions publiques : on a fait le tri, on a fait des schémas, on connaît les grandes perspectives, ce qui nous permet d'être pragmatiques mais aussi cohérents par rapport à nos partenaires lorsque nous évoquons des sujets de développement commercial. Je pense notamment au Petit Menin, qu'on

appelle désormais la Promenade de Flandre. Cela nous permet de tenir le même discours à l'ensemble de nos partenaires économiques.

Ce sont des actions de plus en plus volontaristes et, le cas échéant, contraignantes. On l'a vu dans les derniers conseils de Communauté, en y mettant la règle des 30 % de logements sociaux... ce que nous faisons depuis très longtemps à Roncq. On peut le dire ; nous sommes très novateurs sur beaucoup de sujets importants, touchant au logement.

C'est la mise en œuvre des moyens financiers : 45 M€ annuels.

C'est la prise en compte de toutes les demandes : depuis le jeune en autonomie, le jeune étudiant jusqu'à la personne âgée, en passant par le jeune couple.

C'est la maîtrise de nos disponibilités foncières. A titre indicatif, aujourd'hui, nous avons une réserve de plus ou moins 60 ha et, forcément, notre Commune sera fortement épiée dans les années qui viennent.

C'est également la sauvegarde de nos équilibres auxquels, je le pense vraiment ici, nous sommes très attachés (3/3).

C'est aussi la diversification du droit de préemption urbain qui devient un véritable outil de contrôle du marché foncier, notamment en ce qui concerne l'habitat insalubre. On verra tout à l'heure qu'on sera face à des outils importants.

Je tiens aussi à souligner les initiatives tout à fait novatrices que nous avons adoptées ici même, en conseil municipal, il y a deux ans lorsque nous avons inauguré un bail emphytéotique avec Notre Logis, pour la construction de logements sociaux. Aujourd'hui, le principe est repris par la Communauté urbaine comme un outil tout à fait intéressant. Je le rappelle parce que cela marque quand même un itinéraire, au cours de ce mandat qui est en train de s'achever : nous étions face à une reconquête d'un espace central –le Centre-Bourg– que nous avons réalisée en 2001 ; une partie en était faite mais pas la totalité. Nous avons encore acheté le fameux « hangar à patates » et un certain nombre de maisons, ce qui nous a permis de faire aujourd'hui ce Centre-Bourg mais ce n'était pas évident.

Quelle a été la réflexion sous-tendue de ce Centre-Bourg ?

*C'était de se dire : attendez... aujourd'hui, on a une copie qui est approuvée par nos concitoyens à travers la grande enquête publique que nous avons menée. Mais dans cinquante ans voire dans un siècle, il ne faut pas non plus que nous mettions nos futurs collègues, ici ou ailleurs en séance de conseil municipal, dans l'embarras que nous avons trouvé, à savoir la difficulté d'acquiescer et de maîtriser le foncier de ce Centre-Bourg.*

Comment faire ?

Si on donne ce Centre-Bourg à un opérateur privé, voire même social... En le vendant, il nous échappe !

Si par contre, avec intelligence, on le confie en gestion, à travers un bail emphytéotique, cela veut dire que son avenir n'est pas hypothéqué. Nous faisons de la gestion foncière évolutive ; nous faisons en sorte de pouvoir encore maîtriser notre Centre-Bourg demain parce que, dans 50 ans, on le voudra autrement ; parce que dans 50 ans, les façons de fonctionner en société seront différentes.

Eh bien, ces nouveaux outils, et entre autres le bail emphytéotique, seront à la disposition de nos collègues à l'intérieur de la Communauté urbaine.

Voyez que si nous pouvons faire école dans ce domaine et pas simplement dans des dossiers de triste mémoire, ce peut être tout à fait intéressant pour la Communauté urbaine de Lille.

Voilà ce que je voulais dire.

Un grand enjeu, un grand défi que celui du logement.

Ceux qui n'y sont pas confrontés, ne peuvent pas comprendre.

Ceux qui ne reçoivent pas toutes les semaines, dans leurs permanences, des gens qui ont déjà tout un parcours et qui ont encore envie d'avoir un parcours résidentiel, ne peuvent pas comprendre.

Pourtant, c'est un défi majeur de notre société qui a des retombées sur d'autres pans ; j'évoque la tranquillité publique, la scolarité, les relations sociales... parce qu'une famille bien logée, dans un lieu digne et salubre, dans un environnement de qualité, aura plus de chance de s'intégrer dans toutes les différentes étapes de sa vie.

Je le dis et je l'affirme clairement : le développement du logement et de l'habitat est une question d'équilibre dans une commune. Nous devons, dans les années à venir, relever un certain nombre de défis par rapport au foncier disponible et que nous pouvons mobiliser ; nous devons le faire avec toute l'intelligence qui a toujours été celle qui a conduit la politique de peuplement de la ville de Roncq mais aussi la gestion du parc locatif social parce qu'il en va, je le répète, à la fois d'un geste de solidarité par rapport à nos concitoyens et d'un geste de grand équilibre territorial.

Je pense encore qu'il nous faut faire œuvre de pédagogie envers nos concitoyens pour bien expliquer quels sont les enjeux et bien leur faire comprendre leurs contradictions.

Ils ne peuvent venir dans nos permanences nous dire : *Monsieur le Maire... Madame CALLEWAERT... Madame CASTELEIN... j'ai besoin de loger mon grand fils ou ma grande fille... j'ai besoin de loger ma grand-mère...* et en même temps, nous dire : *Mais attendez, je rêve de mes petits oiseaux... je suis content de l'usine que j'ai à côté...* et être figé dans son immobilisme. Une telle attitude, ce n'est plus possible ; c'est un comportement égoïste et à courte vue.

Je tiens à souligner quand même qu'au cours de ce mandat, nous avons complètement préservé ce capital vert, auquel nous tenons, puisque pour tous les opérations immobilières que nous avons ou accompagnées (puisqu'elles étaient privées), ou sollicitées (très peu puisque nous avons sollicité uniquement celles de la rue des Frères Bonduel et de la rue des Arts), nous avons mis des contraintes dans les opérations privées pour parvenir à notre quota de logements locatifs aidés. Je n'aime pas ce terme de quota, je lui préfère celui de proportion. Nous l'avons toujours fait, non pas au détriment du capital vert, mais en reconquête de friches industrielles. Cet effort méritait d'être souligné parce que, là aussi, c'est faire preuve de sincérité par rapport à tout ce qui a pu être mis en œuvre au cours de ce mandat municipal.

Voilà donc pour le grand chapeau introductif, pour bien faire comprendre à chacun l'enjeu de l'habitat et je passe la parole à Madame CALLEWAERT pour l'ensemble de ses délibérations.

#### ***2.01 - LOGEMENT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT PLH - Convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)***

*Le Programme Local de l'Habitat (PLH) mis en œuvre par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) marque une volonté forte de notre agglomération de s'engager davantage dans le domaine du logement. Avec un conventionnement avec l'Etat relatif à la délégation de la gestion des aides à la pierre, LMCU dispose désormais d'outils opérationnels visant à satisfaire la forte demande en logements exprimée par nos habitants.*

*Au-delà du diagnostic préalable, le PLH doit servir de base au développement d'une politique partenariale qui favorise la relance de la construction neuve, l'attractivité de la métropole, la fluidité des parcours résidentiels, le respect du droit au logement et la répartition équilibrée d'une offre nouvelle adaptée quantitativement et qualitativement aux besoins de l'ensemble de la population de la métropole.*

*Deux grandes thématiques ont été retenues dans le programme d'actions de ce PLH, elles-mêmes déclinées en objectifs et axes (au nombre de huit) :*

### ***Accroître l'offre nouvelle***

#### *Objectifs :*

- relance de la production de logements ;
- développement d'une politique foncière pour l'habitat ;
- aide financière aux opérations ;
- mobilisation du partenariat.

### ***Rééquilibrer le territoire***

#### *Objectifs :*

- promotion de la qualité résidentielle ;
- rénovation urbaine ;
- **soutien des efforts des communes déficitaires en logements locatifs sociaux ;**
- réponse à la demande de logements adaptés aux besoins spécifiques.

Dès l'instant où les compétences en matière d'habitat sont partagées entre LMCU et ses 85 communes membres, la mise en œuvre du PLH résulte de partenariat sous forme de « convention communale d'application du PLH », LMCU proposant prioritairement ce partenariat aux communes dont le taux de logements locatifs sociaux est inférieur à 20 % du parc existant (14,98 % pour Roncq).

L'objet de la présente est de vous présenter le contenu de ce conventionnement, organisé à partir des huit axes précités et repris dans le détail ci-après :

#### **Axes 1 et 2 : accroître et rééquilibrer l'offre nouvelle de logements développer une politique financière de l'habitat**

Le tableau repris au chapitre 1.1 reprend l'inventaire des opérations susceptibles d'être lancées jusqu'en 2011 et au-delà. Il en ressort un objectif prévisionnel de l'ordre de 450 logements dont 30 % de locatifs sociaux. Y apparaissent notamment les propriétés cadastrées :

- AA 61 et 67 (Catry) et AA 69 (Delebecq) mitoyennes dans la rue des Frères Bonduel,
- AK 673 de la rue du Billemont (site Dewitte),

ces propriétés offrant des potentialités de reconquête d'habitat collectif incluant du logement social.

Le chapitre 2.1 fait quant à lui, l'inventaire des potentialités foncières (+ de 60 hectares).

#### **Axe 3 : affirmer le projet métropolitain de rénovation urbaine - néant -**

#### **Axe 4 : réhabiliter l'habitat social hors ANRU et son environnement**

Le chapitre 2.1 identifie les besoins prioritaires de réhabilitations du parc social.

#### **Axe 5 : poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien**

Est ici repris l'inventaire sur l'OPAH courées.

**Axes 6 et 7** : répondre à la variété des besoins des publics spécifiques

*Les chapitres 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 reprennent les opérations s'inscrivant respectivement dans l'hébergement d'urgence, les résidences sociales, les structures pour personnes âgées ainsi que les structures pour personnes handicapées.*

*Le chapitre 2.1 est spécifiquement dédié à la production de logements très sociaux.*

**Axe 8** : suivre et évaluer le PLH

*Une évaluation annuelle est prévue selon des modalités qui restent à définir.*

*En outre, la mise en compatibilité du PLH avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), impliquera la mise en œuvre d'une servitude de 20 % minimum de logements locatifs sociaux sur le zonage AUCm et AUDm ainsi que sur les ZAC nouvellement créées dans les communes dont le taux de logements sociaux est inférieur à 30 % (sauf avis contraire des communes concernées).*

*Quant à la servitude de 20 % minimum de logements locatifs sociaux applicables en zones urbaines (UA, UB, UC, UD), pour les projets identifiés au PLH - axes 1 et 2 - chapitre 1 - § 1<sup>er</sup>, l'identification des projets correspondants est reprise au chapitre 1.1.*

*Nous vous invitons donc à émettre un avis favorable sur l'ensemble de ces dispositions et à autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention « PLH » avec LMCU.*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 26 juin 2007.*

**Mme CALLEWAERT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être synthétique. L'objet principal de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec Lille Métropole Communauté Urbaine, une convention visant à les aider à nous inscrire, nous aussi, dans le cadre de ce PLH.

Si vous le voulez bien, avec l'aide de M. DUBOIS pour la projection, je voudrais quand même faire connaître à la population, bien qu'elle ne soit pas très nombreuse ce soir, les projets de production de logements et dates de livraison estimées.

• **Axes 1 et 2**

*Sentier du Pèlerin*

Non défini, horizon du PLH non défini également.

*Rue du Président Allende*

11 accessions et loyers non conventionnés

0 locatif social soit 0 % de PLH

*Rue des Frères Bonduel*

46 accessions

30 locatifs sociaux soit 39,5 %

*Rue Latérale*

6 logements non conventionnés

1 locatif social soit 14 %

*Blanc-Four, rue de Lille-Linselles*

94 logements non conventionnés

42 locatifs sociaux soit 30 %

C'est le taux que nous espérons dans toutes les opérations désormais.

*Rues de Lille et de la Montagne (opération Kok)*

39 accessions

0 locatif social soit 0 %

*Rue du Moulin*

31 accessions

14 locatifs sociaux soit 30 %

*Angle du Boulevard d'Halluin – Turbo Hoets*

10 accessions

4 locatifs sociaux

Nous avons rencontré M. HOETS l'autre jour avec M. DUBOIS. Alors que nous avons préconisé 14 locatifs sociaux, il en préconise 17. Nous lui avons quand même demandé d'atteindre un minimum de 30 % de locatifs sociaux. Pour l'instant, il n'en est qu'à 28,5 % sachant qu'il a pour obligation de parvenir à 30 %

*Rue de Lille*

7 accessions

0 locatif social soit 0 % réalisé en 2007



*Rue de Lille – indivision Duponchelle*

14 maisons particulières

0 locatif social soit 0 %

*Boulevard d'Halluin et du Billemont, Valorparc*

Pour l'instant, rien n'est défini.

*Blanc-Four, rues de Lille et du Chemin vert*

De même, rien n'est défini pour le moment.

*Avenue de Flandres, ZAC n° 2*

Non défini.

*Centre de Roncq, rue des Arts*

17 locatifs sociaux soit 100 %

*Rue du Huit-Mai*

35 accessions

36 locatifs sociaux - 51 %

*Rue des Frères Bonduel (Tapis Catry)*

Il s'agit d'une réserve pour laquelle rien n'est défini, puisque l'usine est toujours en activité.

**M. LE MAIRE –**

Madame CALLEWAERT, on a oublié la 16 bis qui a été rajoutée : 9 rue des Frères Bonduel. C'est tout nouveau. Nous allons préempter cet emplacement qui jouxte la résidence Catry ainsi que la maison de retraite La Colombe, ce qui permettra, le moment venu, d'avoir une opération, ou du côté de Catry, ou du côté de La Colombe, ou des deux... peu importe.

Comme je le disais dans le « chapeau » de lecture, il fallait absolument pouvoir préempter cette propriété.

**Mme CALLEWAERT –**

Je reprends ma liste.

***Idéal Lavoir***

Rien de défini pour le moment.

***Avenue de Flandres à l'angle des rues Henri-Barbusse/Flandres***

7 maisons en accession

0 locatif social - 0 %

***P.A.P.A.***

Ce dispositif est en cours jusqu'en 2009, si mes souvenirs sont bons, pour les rues de Lille et du Billemont.

Pour l'instant, rien n'est défini.

***Rue du Billemont – Anciens établissements Dewitte***

Un permis de construire avait été déposé, qui ne peut être honoré pour l'instant étant irrégulier.

S'il s'avérait qu'on y réalise autre chose que du locatif social, on irait aussi vers une préemption pour éviter que la rue ne devienne la proie des automobiles.

**M. LE MAIRE –**

D'où l'importance de signaler ces emplacements dans cette grille, si le moment venu nous devons faire actionner les services de la Communauté urbaine, nous aurons déjà évoqué le sujet en conseil municipal, ce qui nous donne une force supplémentaire pour agir.

En résumé, 300 accessions et loyers non conventionnés, 144 locatifs sociaux soit un total de 444 logements.

**Mme CALLEWAERT –**

Je vous propose d'examiner maintenant les potentialités foncières existantes.

***Projet n° 10 – rue de Lille, indivision Duponchelle***

C'est une opération en cours.

0 % de logement social

***Projet n° 11 – boulevard d'Halluin et du Billemont***

Programme non défini, servitude d'au moins 20 % de logements sociaux obligatoire.

***Projet n° 12 – Blanc-Four rue de Lille, rue du Chemin vert***

Programme non défini, servitude d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux.

**Projet n° 13 – Avenue de Flandres**

Programme non défini, servitude d'au moins 20 % de logements sociaux.

**ERL n° 1**

Logements dans le cadre des objectifs de mixité.

*Projet n° 6 rue de Lille et de la Montagne*

Opération entre 80 et 103 logements dont 35 % en locatif social.

**ERL n° 2**

Logements dans le cadre des objectifs de mixité.

72 à 93 logements dont 35 % en locatif social.

**ERL n° 3**

Logements dans le cadre des objectifs de mixité.

14 à 17 logements dont 30 % en locatif social.

**ERL n° 4**

Logements dans le cadre des objectifs de mixité.

*Projet n° 5 Blanc-Four rue de Lille-rue de Linselles*

Logements à dominante individuelle.

30 % de logements sociaux.

**ERL n° 5**

Logements dans le cadre des objectifs de mixité.

**Programme n° 1 Sentier du Pellegrin**

30 % de logements sociaux, modifications et extension à prévoir (garage voisin).

**ERL n° 6**

Logements dans le cadre des objectifs de mixité.

*N° 7 rue du Moulin*

Logements à dominante individuelle.

**P.A.P.A. n° 1**

Aménagement de l'îlot rue de Lille et rue du Billemont.

Réflexion sur un programme d'habitat.

Durée 5 ans.

Prise d'effet : 2004 et se termine donc en 2009.

**Nouvelle ZAD habitat**

Non.

**Sursis à statuer**

Non.

**Réserve foncière**

Site Deltour, 194 rue de Lille

Site Coubronne, 270 rue de Lille

Rues de Lille et du Billemont dans le cadre du P.A.P.A.

**M. LE MAIRE –**

Ce qui ne veut pas dire que le couperet va tomber du jour au lendemain.

Cela signifie que nous avons identifié un certain nombre de sites stratégiques en termes de reconquête par/pour le logement et il nous semblait intéressant de pouvoir clairement les identifier pour, le moment venu, travailler à leur programmation.

**Mme CALLEWAERT –**

Nous poursuivons par la *répartition du patrimoine social*.

**Partenord Habitat**

Avant 1970 .....	74	
A ce jour .....	74	logements

**SRCJ**

Après 1985.....	60	
A ce jour .....	60	logements

**Logicil**

Avant 1970 .....	19	
De 1970 à 1985.....	87	
Après 1985.....	123	
Soit.....	229	logements

**LMH**

De 1970 à 1985.....	19	
Après 1985.....	12	
Soit.....	31	logements

**Habitat du nord**

Avant 1970 .....	61	
A ce jour .....	61	logements

**Notre Logis**

De 1970 à 1985.....	75	
Après 1985.....	130	
Soit.....	<b>205</b>	logements

Avant 1970 .....	154	logements
De 1970 à 1985.....	181	logements
Après 1985.....	325	logements
A ce jour .....	660	logements

De ce fait, je pense que nous sommes désormais au-dessus de 14,8 % et que nous passerons allègrement la barre des 15 % l'année prochaine.

**Volonté communale***Tourcoing Partenord*

Maisons avenue Alphonse-Loeul en réhabilitation.

*Logicil*

Cité du Broutteux, adaptation au grand âge.

Il est vrai qu'il s'agit de résidences anciennes qui ne sont plus adaptées, notamment au niveau sanitaire.

Résidence du Ferrain, également adaptation au grand âge.

- **Réhabilitations d'ores et déjà financées ou programmées**

Rien.

- **Opérations courées**

C'est notre fameux serpent de mer. Néanmoins, deux opérations sont terminées et la liste est quand même longue, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Mais la volonté et le courage ne manquent pas.

**Mme CALLEWAERT –**

Sans aucun doute, mais je n'en verrai pas la fin.

*Sentier du Pellegrin, rue de Lille*

Le diagnostic sommaire est en cours par le PACT Métropole pour définir la faisabilité opérationnelle. Lors de la réunion concernant la rue Minique, samedi dernier, M. HUET nous a bien dit que l'opération était dans les tiroirs, donc probablement pour 2008.

Il nous reste :

Rue de la Cloche – impasse du Canon – rue du Pôle Nord – rue du Billemont – Cité Catteau – rue des Chalets – Cité Bonduel – rue de l'Égalité – Carrière rouge – rue du Merle – Impasse Jeanne d'Arc – Sentier de Neuville – Cité du Gazomètre – Cité Manessiez – Cité Casier.

Voyez que nous avons encore du pain sur la planche.

- **Structure d'hébergement spécifique**

Formule 1 – Ce sont des hébergements d'urgence, réquisitionnés par la Préfecture : 8 capacités d'accueil.

Peuvent y être hébergées des personnes en attente de régularisation de la nationalité française ou pour accueillir des personnes, au niveau communal, suite à un incendie, par exemple.

Pour les personnes âgées, nous disposons de la résidence La Colombe (qui est un EHPAD), rue des Frères Bonduel, d'une capacité de 75 lits

En prévision 12 lits dont la construction démarrera peut-être au mois d'août (unité Alzheimer avec un accueil de jour).

- **Structure pour personnes handicapées**

La résidence Bruno-Harlé, 26 à 40 rue de la Montagne. Il s'agit d'un foyer d'hébergement d'une capacité de 24 places.

Et le site Idéal Lavoir, 50 rue de la Montagne : on espère y réaliser des studios pour adultes handicapés. Pour l'instant, le projet n'est pas encore défini.

**M. LE MAIRE –**

Voilà donc la convention communale que nous vous invitons à signer avec M. CACHEUX, qui représente Lille Métropole Communauté Urbaine. Il n'était pas inintéressant, comme nous l'avons fait en Commission, de balayer à nouveau les différents sites qui sont autant d'opportunités à développer, après avoir rappelé en introduction les grands principes fondateurs de notre politique d'aménagement du territoire et de l'habitat.

**Mme CALLEWAERT –**

Une évaluation est prévue annuellement selon des modalités qui restent à définir.

Ce soir, il vous est demandé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de ces dispositions et à autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention avec LMCU.

**M. LE MAIRE –**

Je rappelle la règle adoptée par la Communauté urbaine : 20 % minimum de locatif social sur les zones à urbaniser (AUCm et AUDm) et sur les ZAC nouvelles.

Par contre, sur tous les projets identifiés au PLH, c'est une servitude de logements sociaux de 20 % minimum sur les zones traditionnelles UA, UB, UC, UD et tout l'inventaire que nous avons relu, redéfini ici au chapitre premier de la convention.

Y a-t-il des questions sur cette délibération importante ? (Aucune).

Dans ce cas, je porte aux voix. Qui y est favorable ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie. C'est une très bonne chose, qui prouve que nous avons une vue commune sur la stratégie de peuplement dans les années qui viennent et j'y suis tout à fait sensible.

**2.02 - LOGEMENT - LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ - Programme d'intérêt général (PIG) sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)**

Lille Métropole Communauté Urbaine a développé depuis 2002 une action de lutte contre l'insalubrité au travers d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) achevée fin 2004 et relayée désormais par la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'insalubrité décidé par la délibération du 19 novembre 2004 de la Communauté Urbaine.

Cette procédure consiste toujours à inciter les propriétaires privés à réaliser, dans les meilleures conditions, les travaux nécessaires de sortie d'insalubrité, et pour ce faire, à mobiliser des subventions qui leur seront attribuées, plus ou moins importantes selon les niveaux de ressources pour les propriétaires occupants et selon la nature des conditions locatives pour les propriétaires bailleurs.

A cet effet, LMCU a déjà décidé, par délibération du 10 février 2006, d'abonder les aides principales de l'ANAH **selon les tableaux joints** et comme cela est proposé, notre commune peut également s'engager pour le traitement **des logements qui seront effectivement réputés insalubres** à abonder ces aides aux travaux de sortie d'insalubrité selon les dispositions ci-après.

L'application de ces mesures suppose effectivement que notre commune :

- décide d'adhérer au dispositif du PIG de lutte contre l'insalubrité,
- assurera également le porter à connaissance des logements identifiés ou supposés être insalubres,
- soutiendra, dans la poursuite de la procédure, toute démarche permettant d'assurer les relogements définitifs ou temporaires qui pourraient s'avérer nécessaires à la réalisation d'opérations de sortie d'insalubrité.

L'ensemble des dispositions exposées sera précisé dans un avenant à la convention PIG « insalubrité » du 14 juin 2005.

L'intérêt de l'adhésion à ce dispositif se traduit par la mobilisation d'une équipe opérationnelle compétente sur ces démarches complexes, équipe relevant d'une maîtrise d'ouvrage totalement financée par Lille Métropole Communauté Urbaine ainsi que l'octroi des aides financières précitées auprès des propriétaires privés, et enfin d'une instruction spécifique sur des crédits ANAH réservés à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** l'adhésion de la Ville au Programme d'Intérêt Général « lutte contre l'insalubrité » en cours sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine ;
- **fixe** comme objectif **d'assurer la mise aux normes de confort et d'habitabilité des logements réputés insalubres** ;
- **dit** qu'un crédit de 50 000 € sera prévu au budget municipal (décision modificative n° 1) afin d'aider, par le biais de subventions complémentaires, les propriétaires à réaliser les travaux (de sortie d'insalubrité), selon grilles de participations jointes en annexes ;
- **dit** qu'elle approuve les modalités d'attribution de ces subventions et soutiendra le relogement définitif ou temporaire, lorsque nécessaire, des occupants de logements insalubres ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et tout particulièrement l'avenant à la convention PIG « insalubrité ».



*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 26 juin 2007.*

**Mme CALLEWAERT –**

Un programme d'intérêt général –PIG– s'est substitué aux ex OPAH pour lutter contre l'insalubrité de manière à inciter les propriétaires privés à réaliser les travaux nécessaires pour revaloriser leur patrimoine, mobilisant des subventions en provenance de l'ANAH, elle-même recevant l'aide de LMCU et, s'il en est décidé ainsi ce soir, de la Commune elle-même.

La proposition, soumise à votre vote, est que la ville de Roncq décide d'adhérer au dispositif du PIG dont l'intérêt se traduira par la création d'une équipe formée, capable de répondre aux démarches quelque peu complexes.

Il est soumis à votre vote l'acceptation de l'adhésion de la Ville à ce PIG, d'entériner la sortie d'insalubrité de x logements (ce n'est pas limité), ceci étant favorisé par un crédit de 50.000 € prévus sur le budget communal.

**M. LE MAIRE –**

Il s'agit également d'une délibération importante parce qu'elle permet de préempter, face à des situations catastrophiques d'insalubrité.

C'est un engagement fort. Auparavant, on se demandait comment répondre à cette exigence qui est la nôtre aujourd'hui. Il semblait difficile de le faire dans le sein même de nos communes, notamment en termes de réponses techniques et de personnel.

Pouvoir s'appuyer sur les ressources de la Communauté urbaine, c'est source de confort compte tenu de son grand professionnalisme et de pouvoir compter sur des ressources structurées et très mobilisées.

Je ne pense pas utile de procéder à la lecture de tous les tableaux ; ce sont des sujets que nous avons travaillés suffisamment en amont.

Je porte aux voix. Qui est favorable à cette mesure ?

**UNANIMITE**, encore un grand merci à tous.

**2.03 - QUARTIER DU BLANC-FOUR - OPERATION D'AMENAGEMENT - MAITRISE FONCIERE - Acquisitions à titre gratuit et à titre onéreux de parcelles non bâties à proximité des sites « Kok/Scalabre » - Parcelles AP 137, 138, 711, 712 et 721 - Conventions communautaires - Annulation**

Notre bulletin municipal n° 6 de septembre 2006 « En Vie de Roncq », sous le titre « Blanc-Four, l'autre visage de Roncq », outre la page historique, a exposé les grandes lignes d'un nouvel aménagement au cœur de ce quartier.

Y ont été présentées les opérations immobilières (C.M.H, Bouwfonds Marignan, Vinci, St Roch Habitat) mais surtout les parties d'aménagement des espaces publics dédiés aux piétons, au stationnement et aux espaces verts...

Depuis lors, nous avons affiné les croquis sommaires en avant projet et ce, avec le concours de LMCU, d'architectes paysagistes... ce qui donne davantage de lisibilité à ce projet global d'aménagement et nous permet d'entamer sa phase opérationnelle.

Cette dernière passe bien évidemment par la maîtrise foncière des espaces pressentis pour ces aménagements, afin d'avoir une logique de maillage entre les rues de Lille, de Tourcoing, Jules-Watteuw et de la Montagne, et de création d'un parc public.

Dans cette perspective, nous avons entrepris des négociations avec LMCU, l'opérateur immobilier Saint Roch Habitat, mais aussi des riverains du secteur.

A ce jour, nous sommes en capacité de vous présenter trois dossiers de mutations foncières non bâties à intervenir et intéressants :

- 1) le jardin au pied de l'immeuble KOK, l'espace en front de ce même immeuble ainsi qu'une partie de la rue des Chalets ;
- 2) les fonds de jardins mitoyens au jardin précité.

Pour ce qui est du point 1, un projet d'acte de vente a été mis sur pied entre la société Saint Roch Habitat et notre commune, pour un ensemble de parcelles nouvellement cadastrées AP n° 711 (4 a 68 ca), 712 (9 a 98 ca) et 721 (2 a 52 ca), le tout pour une contenance de 17 a 18 ca.

Cette mutation foncière en direction de la ville de Roncq est prévue à titre gratuit (1 euro symbolique), notre collectivité ayant à assurer les aménagements publics correspondants.

Quant au point 2 intéressant les fonds de parcelles cadastrées section AP 137 et 138, propriétés respectives des conjoints POLLET et LOBEAU, des accords de principe ont été noués par échanges de lettres, portant cession :

- de l'ordre de 240 m<sup>2</sup> pour ce qui est de la parcelle AP 137 ;
- de l'ordre de 440 m<sup>2</sup> pour ce qui est de la parcelle AP 138 ;
- au prix de 43 € le m<sup>2</sup>. A ce prix s'ajoutent les frais de géomètre, d'actes notariés et de clôture portant nouvelle délimitation du domaine public.

*Le service des domaines saisi de ces mutations, a fixé par avis en date du 30 mars 2007, la valeur des parcelles AP 137 et 138 à 30 € le m<sup>2</sup>. Quant au cabinet CL Expert, il a arrêté la valeur de ces biens à 43 € le m<sup>2</sup>.*

*En conclusion, nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur ces cessions immobilières, au prix de 43 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles AP 137 et 138 et à 1 € symbolique pour les mutations foncières intéressant la société St Roch Habitat.*

*Nous vous demandons également de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire :*

- *à l'effet d'entreprendre les relevés de géomètre nécessaires (parcelles AP 137 et 138) ;*
- *à intervenir à la signature des actes notariés de cessions, en précisant que les quotités de 240 m<sup>2</sup> et 440 m<sup>2</sup> intéressant les parcelles AP 137 et 138 sont approximatives et que l'assiette précise résultera des relevés de géomètre ;*
- *à la prise en charge des frais de géomètre, de rédaction des actes authentiques et des frais de clôture (arrière parcelle AP 138, arrière et tout le coté de la parcelle AP 137, cette dernière devenant mitoyenne du futur parking communautaire après démolition de la maison « Delmotte »).*

*Nous vous indiquons que des négociations non abouties à ce jour, ont été engagées avec les deux riverains de la rue des Chalets, propriétaires de la moitié de cette voie. Dès qu'un accord aura pu être trouvé, nous vous présenterons le dossier correspondant.*

*Enfin, concernant les propriétés « Scalabre » et « Delmotte », cadastrées respectivement AP 134/135 et AP 136, ayant fait l'objet de préemptions communautaires (LMCU) en septembre 2001 et août 2004, celles-ci devaient donner lieu à une rétrocession en direction de la ville de Roncq, en application de conventions usuellement conclues à cet effet.*

*Depuis lors, Monsieur le Maire a obtenu de la communauté urbaine, l'aménagement des assiettes foncières sus-référencées (AP 134,135 et 136) en parking (± 70 places) et en mail piétonnier communautaires.*

*En conséquence, nous nous sommes mis d'accord avec LMCU pour qu'elle conserve dans son portefeuille foncier la pleine propriété de ces trois parcelles, ce qui rend caduques les conventions initialement conclues. Nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec LMCU un acte additionnel aux conventions initiales, constatant leur caducité et entraînant le retour d'un acompte (25 %) de 17 150,51 € versé par notre commune à LMCU pour le site Scalabre (AP 134/135). Plus globalement, la neutralisation de ces mouvements fonciers se traduira par un redéploiement budgétaire de 190 562,06 € (68 602,06 + 121 960,00 €).*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 26 juin 2007.*

#### **Mme CALLEWAERT –**

Notre bulletin municipal en date du 16 septembre, sous le titre « Blanc-Four, l'autre visage de Roncq » a exposé les grandes lignes d'un nouvel aménagement au cœur de ce quartier.

Les opérations immobilières sont : CMH, Marignan, Vinci, Saint-Roch Habitat mais surtout les parties d'aménagement des espaces publics dédiés aux piétons, au stationnement et aux espaces verts.

Dans cette perspective, nous avons entrepris des négociations avec LMCU, l'opérateur immobilier Saint-Roch Habitat, mais aussi des riverains du secteur.

A ce jour, nous sommes en capacité de vous présenter trois dossiers de mutation foncière non bâti à intervenir et intéressant :

1. Le jardin au pied de l'immeuble Kok, l'espace en front de ce même immeuble ainsi qu'une partie de la rue des Chalets.

Un projet d'acte de vente a été mis sur pied entre la société Saint-Roch Habitat et notre Commune pour un ensemble de parcelles nouvellement cadastrées, le tout pour une contenance de 17 a 18 ca.

Cette mutation foncière en direction de la ville de Roncq est prévue à titre gratuit (l'euro symbolique), notre collectivité ayant à assurer les aménagements publics correspondants.

2. Les fonds de jardins mitoyens au jardin précité.

Concernant les fonds de parcelles AP 137 et 138, propriété respective des Consorts Pollet et Lobeau, des accords de principe ont été noués par échange de lettres portant cession.

De l'ordre de 240 m<sup>2</sup> (AP 137) et 440 m<sup>2</sup> (AP 138) au prix de 43 €/m<sup>2</sup>.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur ces cessions immobilières au prix de 43 €/m<sup>2</sup> pour les deux parcelles que je viens de citer, et à l'euro symbolique pour les mutations foncières intéressant la société Saint-Roch Habitat.

Nous vous demandons également de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet d'entreprendre les relevés de géomètre nécessaires, à intervenir à la signature des actes notariés, à la prise en charge des frais de géomètre, de rédaction des actes authentiques et des frais de clôture arrière, surtout pour la parcelle AP 138, arrière et tout le côté de la parcelle AP 137 ; cette dernière devenant mitoyenne du futur parking communautaire après démolition de la maison Delmotte.

Nous vous indiquons que des négociations, non abouties à ce jour, ont été engagées avec les deux riverains de la rue des Chalets, propriétaires de la moitié de cette voie. Dès qu'un accord aura pu être trouvé, nous le ferons évidemment savoir.

Enfin, concernant les propriétés Scalabre et Delmotte, cadastrées respectivement AP 134/135 et AP 136, ayant fait l'objet de préemptions communautaires en septembre 2001 et août 2004, celles-ci devaient donner lieu à une rétrocession en direction de la ville de Roncq, en application des conventions usuellement conclues à cet effet. Mais Monsieur le Maire a obtenu de la Communauté urbaine l'aménagement des assiettes foncières sus référencées en parking (plus ou moins 70 places) et un mail piétonnier communautaire.

En conséquence, nous nous sommes mis d'accord avec LMCU pour qu'elle conserve, dans son portefeuille foncier, la pleine propriété de ces trois parcelles, ce qui rend caduques les conventions initialement conclues.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec LMCU un acte additionnel aux conventions initiales, constatant leur caducité et entraînant le retour d'un acompte (25 %) – ce qui n'est pas négligeable : 17.150,51 € versés par notre Commune à LMCU pour le site Scalabre – et, plus globalement, la neutralisation de ces mouvements fonciers se traduira par un redéploiement budgétaire de 190.562 € (68.602 € + 121.960 €).

La Commission mixte Aménagement de la ville et de la campagne a examiné ce dossier lors de sa dernière séance.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Madame CALLEWAERT.

Il s'agit également d'une délibération très importante parce qu'elle marque le signe d'intérêt que nous portons, nous conseil municipal, au quartier du Blanc-Four.

On a déjà vu les grandes perspectives que nous souhaitons imprimer à ce quartier ; une première tentative a échoué de l'autre côté de la rue de Lille et on s'est adapté à la situation. La deuxième tentative est de sauver le commerce du Blanc-Four et de partir de cette amorce que sont les futurs lofts sur le site Kok, ce qu'on appelle la poterie aujourd'hui s'agissant d'une poterie de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Vous voyez la situation ; aujourd'hui, le Blanc-Four a de fortes potentialités, beaucoup de réserves à développer en termes de logements. Donc des potentialités nouvelles qui vont s'ajouter aux potentialités anciennes.

Naturellement, il y a aussi de grandes faiblesses ; chacun le constate, le tissu commercial aujourd'hui est en train de s'effriter, s'effiloche pour devenir peau de chagrin.

Pour votre information, l'ancien bar PMU sera bientôt transformé en pizzeria ; c'est un bon signe... on pourra bientôt se restaurer au Blanc-Four.

En outre, j'ai obtenu du Procureur de la République le déplacement de quelques mètres, ce qui est tout à fait exceptionnel, du bar vers la librairie de M. et Mme DEPRAET, ce qui permettra à compter de septembre d'augmenter leur offre commerciale et, surtout, de sauver une offre de café dans le Blanc-Four. Chacun imagine bien que sans café, il n'y avait plus de librairie dans un temps prochain et que tout allait partir et s'effiloche. Cette bouée de sauvetage était indispensable dans un premier temps, ce qui a été fait.

Nous avons maintenant ces opérations qui sont d'avenir de très court terme puisqu'elles vont démarrer en fin d'année et s'échelonner sur l'année prochaine.

Il était très important d'élargir la capacité de stationnement du Blanc-Four dont la situation était pire que celle du Centre-Bourg puisqu'il n'y avait pas de parking réservoir comme Duclos. Il fallait donc créer cette source de parking, ce qui pourra être fait grâce au parking communautaire dont la capacité dépassera sans doute 70 places. Au-delà de ce problème, se posait celui de l'offre commerciale.

Comment pouvions-nous élargir l'offre commerciale ?

A partir d'un levier, qui pouvait être une opération d'habitat !

Ce qui n'a pas été possible de l'autre côté de la rue de Lille, est possible de ce côté-ci. Rappelez-vous, nous avons levé l'ERL à partir du moment où nous connaissions la nature des opérations immobilières qui allaient se dérouler et, dès lors, nous pouvions faciliter la venue du commerce. Les Domaines Saint-Roch (Saint Roch Habitant) qui développent les lofts, se sont associés avec un opérateur commercial de manière à pouvoir faire de la prospective, démarcher auprès d'enseignes et attirer ce qui est aujourd'hui nécessaire à la vie autonome du Blanc-Four. C'est un pari que nous pouvons gagner ; j'en suis intimement convaincu.

Se posait aussi le problème du déficit vert au Blanc-Four. Force est de constater que la quasi-majorité de cet espace est en minéral ; il fallait donc végétaliser.

Nous partions de cette amorce du petit jardin à la Française, qui avait été confectionné par M. Kok. On se disait qu'il était un peu dommage de ne pas pouvoir bénéficier d'un espace plus large, ce qui est rendu possible justement avec les deux fonds de jardins dont un particulièrement sympathique. Cet espace vert, ce square sera mis à la disposition du public du Blanc-Four.

Autre point important : faciliter les flux de circulation, les plus doux possibles.

Sur la diapositive projetée, vous voyez une grande flèche qui part du Bois-Leurent au Centre-Bourg, vers l'opération Saint-Roch Habitat, à travers la rue des Chalets qui, demain, sera piétonnière, réservée à l'usage de ses seuls habitants. Les responsables de cette opération y parviendront par la voie de la rue de Lille : à travers le parking communautaire.

Puis dans les années qui viennent et c'est un beau défi qu'il nous appartient de relever, nous pourrons faire la liaison entre l'église Saint-Roch et le centre commercial puisque nous sommes dans des propriétés totalement municipales. Nous avons d'un côté l'école Jaurès-Vallès et de l'autre, nous sommes dans la halte-garderie.

A partir du moment où nous répondrons à l'ensemble de ces problématiques tant scolaires que de la petite enfance, probablement ailleurs qu'à cet endroit, nous pourrons créer ce liaisonnement et redévelopper peut-être des structures commerciales, des structures de logements au pied de l'église Saint-Roch et donc redonner de l'oxygène.

En outre, je ne cacherai pas, mais là encore pas d'inquiétude, qu'il faut voir l'autre côté de l'église Saint-Roch, notamment l'école Saint-Roch. Depuis quelque temps déjà, j'ai demandé à l'OGEC quels étaient leurs projets. Je comprends que les investissements privés sont importants ; ils l'ont été pour le collège privé et l'école privée du centre. Je souhaite quand même qu'on réfléchisse à l'avenir de ce site stratégique, en termes de réaménagement de la place du Blanc-Four.

Il ne faut donc pas inquiéter mais il faut pouvoir accompagner les évolutions du secteur privé tant que nous avons encore la maîtrise du foncier dans le Blanc-Four, et nous pourrions proposer quelques parcelles. Je souhaite donc que nous élargissions notre réflexion à cet « autre côté ». Pour l'instant, nous aménageons ce que nous pouvons aménager ; nous avons des leviers d'aménagement mais, demain, créons nous aussi d'autres poches de développement de manière à pouvoir donner à cette place du Blanc-Four tout l'oxygène et toute l'ampleur qu'elle mérite.

Sans doute avez-vous remarqué qu'en termes d'amorce (c'est un peu anecdotique) les mâts d'éclairage électrique posés au centre du Blanc-Four sont les mêmes que ceux du Centre-Bourg, ce qui prouve que nous voulons le même traitement pour ces deux quartiers auxquels nous sommes attachés, autant l'un que l'autre, et montrer que la modernité y sera pour tous les deux. Etant les uns contre les autres, nous voulons absolument avoir le même traitement.

Voilà tout ce qui nous attend.

Enfin, opération commerciale... il est important de redonner une offre commerciale « punchy » en quelque sorte, avec des opérateurs diversifiés. Nous y travaillons comme nous devons accompagner, sans doute, les évolutions de la petite supérette qui se trouve, aujourd'hui, quand même dans une situation un peu difficile, un peu étriquée ; bien sûr, avec l'aide du particulier, il nous faudra accompagner toutes ces évolutions.

Vous voyez encore une autre flèche sur la diapositive, qui est chère à Bruno COSYN puisqu'il l'empruntait en vélo ou à pied, lorsqu'il était jeune homme habitant le Blanc-Four : le petit chemin Saint-Roch que nous avons réhabilité, qui avait été entravé par l'extension de l'usine des madeleines, et auquel l'opération nouvelle permettra de redonner du liant piétonnier entre le Clos Saint-Roch et le futur centre commercial.

Voyez que toutes les conditions sont créées pour favoriser le développement du piétonnier dans le Blanc-Four sans casser, dans le même temps, la voiture. En effet, aujourd'hui, tout le monde a une voiture et y recourt pour se déplacer. Qu'on le veuille ou pas, c'est un fait de société et nous devons aussi l'accompagner tout en permettant des modes alternatifs de déplacements, ce qui sera le cas pour le Blanc-Four.

C'est donc une délibération d'enthousiasme et de foi en un avenir certain et radieux de ce quartier historique de notre ville de Roncq.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Nous pourrions nous réunir au mois d'octobre pour présenter à la population ces perspectives d'évolution, qui sont fortement attendues. Dans les années qui viennent, il nous faudra, avec autant de pertinence, de bonne volonté et de générosité, aménager ce Blanc-Four qui en a tant besoin.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

***2.04 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - Lot n° 1 - Marché de travaux avec la société Apia Nord - Avenant n° 3 de transfert***

*Par délibération du 12 juillet 2005, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature des pièces du marché négocié 05-01 « Aménagement du Centre-Bourg » dont, notamment, le lot n° 1 portant sur les aménagements VRD, enfouissement des réseaux, aménagement des abords de l'annexe-mairie et de l'hôtel de ville, et curage du plan d'eau.*



*Le marché relatif à ce lot a été notifié le 19 août 2005 à l'entreprise APPIA NORD, rue Gabriel Péri à FRETIN.*

*Or, à la date du 31 décembre 2006, la société APPIA NORD a été absorbée par voie de fusion par la société EIFFAGE TP NORD/PAS-DE-CALAIS 53, boulevard Faidherbe à ARRAS dont elle n'est plus désormais qu'un établissement.*

*La société EIFFAGE TP NORD/PAS-DE-CALAIS sollicite la reprise de l'ensemble des droits et obligations résultant de ce marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.*

*Il est précisé qu'elle présente toutes les garanties professionnelles et financières requises.*

*Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert correspondant (avenant n° 3).*

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 26 juin 2007.*

#### **Mme CALLEWAERT –**

Il s'agit d'une simple demande de transfert : la société Apia Nord, rue Gabriel Péri à Fretin, devait procéder aux enfouissements des réseaux, assurer le réaménagement des abords de l'annexe de la mairie et de l'hôtel de ville, et le curage du plan d'eau.

Le 31 décembre 2006, cette société a été absorbée, par voie de fusion, par la société Eiffage Nord/Pas-de-Calais, 53 boulevard Faidherbe à Arras, dont elle n'est plus désormais qu'un établissement.

La société Eiffage sollicite la reprise de l'ensemble des droits et obligations résultant de ce marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il est précisé qu'elle présente toutes les garanties professionnelles et financières requises.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert correspondant.

#### **M. LE MAIRE –**

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

**2.05 - RESTRUCTURATION DES ECOLES BREL/PICASSO - Autorisation de programme n° 06-07 - Mise en concurrence des travaux - Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants - Modification**

Lors de la séance en date du 10 avril 2007 (délibération n° 10/04/2007/29), notre assemblée a donné l'autorisation à Monsieur le Maire de souscrire les marchés de travaux relatifs à la restructuration des écoles Brel/Picasso.

Sur proposition des cabinets d'Architecture et d'Ingénierie LEMAY-TOULOUSE et ETR Ingénierie en charge de cette opération, les travaux ont été évalués à 2 500 000 € HT (2 990 000 € TTC) et initialement répartis en 16 lots :

Lot	Désignation
1	Démolition
2	Classes provisoires (frais location non compris dans le coût des travaux)
3	V.R.D - espaces verts - cuve de récupération des eaux de pluie
4	Gros œuvre
5	Charpente métallique
6	Couverture - étanchéité
7	Bardage bois
8	Menuiseries extérieures - serrureries
9	Doublages - cloisons - faux-plafonds
10	Menuiseries intérieures
11	Electricité
12	Plomberie - sanitaires - panneaux solaires - travaux liés à la récupération eaux pluviales
13	Chauffage - ventilation
14	Revêtements sols durs et muraux
15	Sols souples
16	Peintures

Or, il se trouve que les cabinets d'études susvisés nous proposent de revoir cet allotissement, de manière à le rendre plus conforme aux usages professionnels et à garantir de meilleurs résultats économiques au terme de la phase de mise en concurrence.

En conséquence, nous vous proposons de modifier notre décision susvisée, en ramenant le nombre de lots à neuf, selon tableau ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Démolition
2	Classes provisoires
3	V.R.D - espaces verts - cuve de récupération des eaux de pluie
4	Clos couvert : gros œuvre - couverture, étanchéité - charpente - bardage bois - menuiseries extérieures, serrureries
5	Aménagement intérieur : doublage, cloisons - faux plafond - menuiseries intérieures
6	Finitions : revêtements de sols durs et muraux - sols souples - peintures
7	Electricité
8	Plomberie - sanitaires - panneaux solaires - travaux liés à la récupération des eaux de pluie
9	Chauffage - ventilation

*La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 26 juin 2007.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BEAUVENTRE, nous vous écoutons pour la dernière délibération de ce conseil.

**M. BEAUVENTRE –**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la mise en concurrence pour les travaux du groupe scolaire Brel/Picasso.

En séance du 10 avril dernier, nous vous avons demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à souscrire les marchés de travaux pour la restructuration et la reconstruction de ces écoles.

Les travaux sont évalués à 2,5 M€ HT et ont été initialement répartis en 16 lots.

Après étude du cabinet, il s'est avéré que le nombre de lots était trop important. Outre le fait que nous soyons un peu pressés pour démarrer les travaux, cette diversité dans les lots risquait de se traduire par une infructuosité pour certains et, par voie de conséquence, de ne pas pouvoir démarrer les travaux comme prévu.

Cette modification, que nous vous demandons d'accepter, a pour objet de ramener le nombre de lots de 16 à 9.

A titre d'exemple : pour le clos couvert, nous y avons regroupé le gros œuvre, la couverture, la charpente, le bardage en bois, les menuiseries extérieures. Des sociétés seront capables d'effectuer tous ces types de travaux

Autre exemple : au niveau des finitions, nous avons regroupé revêtement de sol, sol souple, sol dur, peinture... les entreprises de peinture sont généralement capables d'assurer les finitions de sol.

En conclusion, nous pensons que cette modification apportera un plus et évitera les éventuels lots infructueux, pour pouvoir démarrer au plus vite ce chantier.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur BEAUVENTRE.

Il s'agit, là encore, d'un grand chantier que celui de la reconquête de l'école des Chats-Huants. Je tiens à souligner le professionnalisme des enseignants qui, au cours de la dernière réunion, m'a-t-on rapporté, ont tout fait pour tenter d'optimiser au maximum ce chantier sachant qu'il va les perturber pendant plus d'un an.

Ce délai reste néanmoins relativement court puisque l'événement majeur, que représente la requalification d'une école, intervient tous les 40 ou 50 ans. Dans la vie professionnelle d'un enseignant, rares sont les occasions de se trouver confronté au bonheur de la reconfiguration d'une école.

Moins de deux ans me semble aussi être un record pour un chantier aussi important. Je le vois donc avec beaucoup d'optimisme.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur DA SILVA.

**M. DA SILVA –**

Concernant le lot n° 4, il me semble quand même y avoir une incohérence ; certains travaux sont totalement indépendants et ne pourront être réalisés que par des entreprises totalement différentes.

Cela signifie-t-il que le lot sera attribué à une entreprise qui en confiera une partie en sous-traitance ?

Vous me répondrez que ce sera alors son problème. Pour autant, je pense qu'un serrurier ne pourra pas assurer le gros œuvre et inversement. C'est un simple exemple.

Dans le cas présent, je ne sais pas pourquoi mais j'ai l'impression que l'on cherche à mettre une entreprise en place pour en éliminer d'autres. C'est mon point de vue personnel.

**M. BEAUVENTRE –**

Ce n'est pas du tout le cas.

Vous le savez, nous adoptons toujours la même procédure lors de chaque commission des marchés. L'examen est vraiment fait dans les règles de l'art et les entreprises retenues le sont parce qu'elles respectent le cahier des charges.

Pour ce marché, c'est le cabinet Lemay Toulouse qui nous a conseillés, en partenariat avec les services de la Ville, sur ce lot n° 4 pensant que nous aurons moins de difficultés à trouver

une entreprise qui, bien entendu, fera appel à la sous-traitance ; c'est certainement une spécificité du lot pour lequel nous nous sommes entourés de conseils.

Le cabinet Lemay Toulouse est un intervenant sérieux, qui a déjà l'expérience de plusieurs écoles et collèges. En accord avec nos services techniques, je pense que c'est une décision sage qui permet de faire avancer le début des travaux le plus rapidement possible.

**M. LE MAIRE –**

Il s'agit donc d'une nouvelle façon d'organiser ce chantier à venir et l'attribution des lots.

Sans autre question ou remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

Ce conseil aura été unanime sur toutes les délibérations qui vous ont été présentées ce soir. Comme Sheila apparaît en fond d'écran, c'est un feu d'artifice qui termine ce conseil et nous nous retrouverons en octobre. Merci à tous.

-oOo-

Levée de séance à 21 h 00

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Maire

Vincent LEDOUX.